

Rapport de la Commission de gestion sur le
Préavis municipal N°5 / 2018
Comptes de l'exercice 2017

La Commission de gestion composée d'Yvonne Ritter, Stéphane Jaquiéry, Ronald Marendaz et Anne Fischer, sans Peter de Coulon absent, s'est réunie une première fois le jeudi 14 juin 2018 afin d'examiner le préavis municipal N°5 - 2018 avec l'ensemble des conseillers municipaux et le syndic M. Luc Mouthon. La Commission a pu poser toutes les questions et recevoir les explications nécessaires à sa bonne compréhension du projet.

La Commission de gestion s'est réunie une seconde fois le lundi 18 juin 2018, sans Peter de Coulon, afin de discuter et d'élaborer son rapport.

La Commission de gestion souhaite faire les remarques suivantes :

- La présentation des comptes est, dans l'ensemble, très claire. Le préavis N°5 sur les comptes 2017 est très détaillé, il nous permet de comprendre de façon précise les différences qui sont nombreuses entre le budget prévu et les comptes finalisés.
- Deux dépassements relativement importants par rapport au budget sont à relever dans le domaine « Administration générale »: il s'agit des comptes « Salaires municipalités » (102.300) et « Honoraires » (11.318) avec une augmentation respectivement de 19'000 et de 30.200 francs. Ces dépassements sont cependant clairement explicités par des charges supplémentaires dues à des problèmes qui ne devraient pas se répéter en 2018, comme par exemple, l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur l'eau et l'épuration (qui a nécessité des heures de travail non prévues) ou le remboursement d'un acompte sur un permis de construire suite à l'abandon du projet par le propriétaire.
- Dans le domaine « Finances », il faut relever une différence entre le budget et les comptes au point 22.352 qui concerne notre participation au Fonds de péréquation. Budgetée à 179'960, elle s'est finalement montée à 60'000 francs seulement. Ce point illustre la difficulté à prévoir un budget dans un contexte d'incertitude. En effet, si la péréquation nous a été encore favorable cette année, rien ne nous permet d'en prévoir les montants au moment de l'établissement du budget.
- Même si la ventilation après coup des montants initialement budgetés au compte « Entretien des routes forestières »(320.314.1) sur les comptes « Eau » (81.314) et « Epuration » (46.314) ont eu pour résultat un dépassement du budget pour ces 2 derniers comptes, nous relevons que pour les domaines qui ne doivent plus émarger à la fiscalité, à savoir les comptes Eau, Epuration et Déchetterie, l'équilibre entre le budget et les comptes après une première année de mise en application du nouveau règlement semble en très bonne voie.
- La Commission a pris connaissance du Rapport de la fiduciaire ALR sur la vérification des comptes 2017. Elle a été frappée du nombre important d'erreurs – au moins 15 – qui ont été relevées et qui vont devoir être corrigées dans le prochain rapport. Si la majorité d'entre elles concernent des erreurs dans l'attribution ou le libellé des comptes, certaines sont plus importantes et les comptes concernés devront apparaître conformes à ce qui est attendu dans le rapport 2018. Toutefois, après discussion avec M. Luc Mouthon, syndic, en date du 19 juin, et après qu'il ait pu revoir ces points avec la fiduciaire ARL, nous avons reçu la confirmation que ces erreurs n'ont pas d'incidence sur le décompte final tel qu'il nous est présenté dans le préavis N° 5. Ce nombre important d'erreurs est à mettre en relation, entre

autre, avec la charge de travail de la Municipalité. Cette dernière n'a pas été en mesure cette année de présenter les comptes à la Fiduciaire dans un délai qui lui permette de faire les corrections nécessaires avant la présentation définitive au Conseil Général. La Commission de gestion ne peut que recommander que les comptes 2018 puissent être présentés plus rapidement pour examen en 2019 de manière à éviter qu'une telle situation se reproduise.

Après discussion, la Commission de gestion, en l'absence de Peter de Coulon, vous propose donc d'accepter le préavis municipal N°5 / 2018 sur les comptes 2017 tel que présenté.

Marchissy, le 18 juin 2018.



Anne Fischer



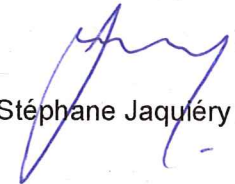
Yvonne Ritter

Peter de Coulon :

Absent



Ronald Marendaz



Stéphane Jaquéry